

Compte rendu De la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le ~~06 mai 2013~~ de 20h30 à 23h00

Lire : « le 03 mars 2014 »

Présents : Catherine DETHUNE, Patrice BIERI, Claude SALLET, Emmanuel RAIMOND, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Pierre HUET, Marc DEFORGE

Excusés : Jacques-Yves PUTEGNAT et Murielle STEPHAN donnant procuration à Catherine DETHUNE.

9 droits de vote.

6 spectateurs

Secrétaire de séance : Patrice BIERI

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Une remarque avec demande d'inscription au compte rendu de Marc DEFORGE :

« Page 4 du compte rendu, à propos de la commission d'appel d'offre de la CCMC ; ne sont pas notés les élus suppléants, à savoir Mme Marie ANCELIN, M. Marc DEFORGE, M. Michel JACQUET et M. Jean LACOURT

6 votes pour et 3 abstentions

Indemnités adjoint administratif :

Notre secrétaire, Mme Leslie MOREL a fait preuve d'une forte implication sur son poste, elle bénéficie d'une prime IEMP au coefficient 2 (145€ bruts par mois). Suite à l'entretien annuel mené par Catherine DETHUNE et Claude SALLET, il est proposé au conseil de passer cette prime au coefficient 3 (218,01€ bruts par mois).

9 votes pour.

Aide à l'archivage :

- Convention de mise à disposition d'une archiviste itinérante :

Sujet déjà traité au conseil municipal de janvier, une délibération doit être prise pour signer la convention.

9 votes pour.

- Dépôt aux archives départementales :

Le code du Patrimoine prévoit le dépôt, aux archives départementales, des documents de l'état civil ayant plus de 150 ans, des plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins 30 ans et des autres documents d'archives ayant plus de 100 ans de date. Une liste établie par l'archiviste itinérante a été communiquée à tous les élus avant cette réunion. Pour information, un devis d'un montant de 3507€ a été établi pour la seule restauration du cadastre napoléonien. Plusieurs élus estiment que ces pièces historiques seront plus en sécurité aux archives départementales et surtout resteront consultables à tout moment. La commune d'Ecury reste propriétaire de ces documents après le dépôt.

9 votes pour.

- Elimination des archives :

3 devis ont été demandés :

SYVALOM : 170€ HT par tonne et 70€ pour le certificat de destruction

BRADIER : 60€ HT par tonne avec le certificat de destruction et 100€ pour l'enlèvement

ROUGHOL : 86€ HT par tonne avec le certificat de destruction et 60€ pour l'enlèvement

L'entreprise ROUGHOL est retenue

9 votes pour.

Travaux logement communal (2bis):

La commission environnement et cadre de vie s'est rendue sur les lieux afin de mieux appréhender l'étendue des désordres constatés dans la cage d'escalier, dans l'entrée, les toilettes et surtout la salle des bains ; un volet à l'étage ne fonctionne plus. Notre employé communal est intervenu afin de rechercher les causes des dégâts : des fuites ont eu lieu à partir de la cabine de douche (siphon cassé, joints détériorés). Des devis ont été demandés :

Peinture, Ent. MELLET : 550,43€ TTC

Salle de bains, ARTISANS DE LA COOLE : 2661,60€ TTC

Volet, BRC : 150€ TTC pour un volet en PVC posé + remplacement de lamelle sur un autre

SERVIFERM : 152,90 TTC pour la même prestation

Sont retenus : Ent. MELLET, ARTISANS DE LA COOLE et BRC ; ces entreprises se sont engagées à réaliser les travaux le plus rapidement possible afin que la commune perde le moins possible de revenus.

Comptes rendus**Commission environnement, cadre de vie :**

Il a été étudié les différentes solutions d'assainissement proposées par B3E pour la mairie, l'ex école, la salle des fêtes et l'atelier, 2 filières ont été retenues :

- Filière avec filtre coco qui pourrait être implantée dans la cour ; cet équipement peut être recouvert par un revêtement étanche (macadam, etc)
- Filière avec filtre à sable qui pourrait être implantée le long de la grange côté jardin

Ces éléments sont versés au dossier de réhabilitation de la mairie et seront traités par le futur conseil.

Courrier de Mme PUTEGNAT :

Celle-ci fait part au conseil municipal qu'elle serait intéressée par l'achat du terrain se situant entre sa propriété et l'ancien presbytère. Une réponse lui a été apportée lui indiquant qu'à ce jour aucune décision n'était prise, ORANGE a porté à la connaissance de la mairie les contraintes liées à la présence de leurs équipements sur cette parcelle.

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC) :

Voir le compte rendu affiché dans le panneau communal.

S I A H M M :

Le syndicat envisage de modifier ses statuts afin que le quorum soit redéfini et permettre que le comité puisse se réunir avec moins de contraintes ; une réflexion doit être menée à propos d'un éventuel transfert des compétences à la communauté de communes.

Au regard du budget étudié, pas de modification du montant des cotisations en 2014.

A F Ecury (Association Foncière) :

Des travaux sont envisagés en 2014 : gare à betteraves le long du chemin de Cheniers, élagage des haies et réfection des chemins d'exploitation ; des devis vont être demandés.

Un locataire de la parcelle de 6,4Ha appartenant à l'AF a été choisi avec prise en compte des critères qui avait été définis lors de la précédente réunion : bénéficiaire de la Dotation Jeunes Agriculteurs - être exploitant de la commune et y avoir son siège - âgé de moins de 50 ans - en cas de pluralité de candidatures : plus petite exploitation. La candidature de Mme Julie GUICHON a été retenue.

Gendarmerie :

La gendarmerie a communiqué les chiffres de la délinquance dans les différentes localités ; seules des atteintes aux biens ont été enregistrées à Écury (pas de violences ni d'escroqueries) :

2012 : 1 2013 : 7.

Questions diverses :**Courrier de Mme Delphine PALUSSIÈRE :**

Celle-ci en temps qu'ancienne présidente de l'association des jeunes a été contactée par le CRCA où cette association a son compte bancaire. Elle demande à la commune s'il serait possible de trouver des volontaires pour relancer cette structure. Il lui est proposé de prendre contact avec l'association de territoire d'à COOLA qui serait peut être la plus à même de traiter de ce sujet.

Organisation des élections :

- Pas de changement sur les tours de présence du président et des assesseurs lors de la tenue du bureau de vote : séquences de 2 heures.
- Proposition que M Jacques Yves PUTEGNAT soit président au dépouillement le 23/03/2014
- Proposition que M Pierre HUET soit président au dépouillement le 30/03/2014
- Une réunion sera organisée avec tous les candidats à l'élection municipale pour la tenue du bureau de vote, ainsi chacun aura connaissance des règles qui régissent à cet évènement.

Séance levée à 22h45.
Le secrétaire : Patrice BIERI